

GESTION LOCATIVE

BAREME MANDAT : LOTS D'HABITATION - PARKING

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 20 juillet 2022

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)			€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot (minimum facturation 20 € TTC)			7,00%	8,40%
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot			2,50%	3,00%
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot			1,80%	2,16%
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)			4,65 €	5,58 €
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES - <u>Lot isolé</u>			€ HT	€ TTC
Gestion administrative				
■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, congés bailleur...)			177,62 €	213,14 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer			124,17 €	149,00 €
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)			310,85 €	373,02 €
Gestion financière				
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)			34,11 €	40,93 €
■ Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise			100,14 €	120,17 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers: par an et par immeuble géré : 1 lot			123,33 €	148,00 €
par lot complémentaire sur un même immeuble			4,67 €	5,00 €
Gestion technique				
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)			à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé			124,17 €	149,00 €
■ Gestion technique des états de lieux de sortie, réalisation visite virtuelle 360°			100,14 €	120,17 €
■ Suivi des travaux d'entretien courant ou à la suite d'un sinistre supérieur à 500 € TTC (sur montant des travaux TTC) (minimum de facturation 48,50 € HT soit 58,20 € TTC)			5%	6%
Représentation et procédure				
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)			à la vacation horaire	
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES <u>Immeuble Total</u>			€ HT	€ TTC
Gestion immeuble				
Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles				
■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)			100,14 €	120,17 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...			à la vacation horaire	
Gestion technique				
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)			à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé			124,17 €	149,00 €
Vacation Horaire				
			100,14 €	120,17 €

Barème en vigueur au 20/07/2022.

FONCIA LYON - Siège Social : 3 et 5 rue de Genève 69006 LYON - 97 3 502 719 RCS LYON

GESTION LOCATIVE

BAREME MANDAT : LOTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 20 juillet 2022

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot	7,00%	8,40%
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)	10,84 €	13,00 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES	€ HT	€ TTC
---------------------------------------	------	-------

Gestion administrative		
------------------------	--	--

■ Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement		
▪ Honoraires de rédaction de bail pour chaque partie (sur le loyer annuel HT et HC) minimum de facturation 600€ TTC	10,00%	12,00%
▪ Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment révision triennale, de subrogation, pour chaque partie	358,33 €	430,00 €
▪ Négociation et rédaction de renouvellement de bail avec ou sans variation de loyer (sur le loyer annuel HT et HC) Minimum de facturation 600 € TTC	10,00%	12,00%

Gestion financière		
--------------------	--	--

■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	34,11 €	40,93 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers : ▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	123,33 €	148,00 €
protocole de résiliation, information triennale des travaux au locataire, traitement et analyse d'une fin de bail dérogatoire		à la vacation horaire

Gestion technique		
-------------------	--	--

■ Suivi de travaux (hors entretien courant)		à la vacation horaire
■ Frais visite patrimoniale avec rapport détaillé selon superficie du local : ▪ 0 à 250 m ²	124,17 €	149,00 €
▪ au-delà de 251 m ² (au delà d'une heure)		à la vacation horaire

Représentation et procédure		
-----------------------------	--	--

■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)		à la vacation horaire
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES <u>Gestion Immeuble Total</u>	€ HT	€ TTC
---------------------------------------------------------------------	------	-------

Gestion immeuble		
------------------	--	--

Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles		
■ Forfait trimestriel (visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)	100,14 €	120,17 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer un plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...		à la vacation horaire

Vacation Horaire	100,14 €	120,17 €
-------------------------	-----------------	-----------------

Barème en vigueur au 20/07/2022.